

## **Dieselgate : La Fondation Diesel Emissions Justice annonce une action collective contre Volkswagen**

*Après avoir lancé son action aux Pays-Bas en septembre dernier et en Belgique en novembre, la Fondation annonce le lancement d'une action collective en France à l'encontre du groupe Volkswagen AG. L'objectif est d'obtenir, au nom des possesseurs de voitures truquées une compensation juste et équitable.*

**Paris, le 23 janvier 2020** – Dans le cadre de son initiative à l'échelle européenne, la Fondation *Diesel Emissions Justice* annonce une action collective en France à l'encontre de Volkswagen AG suite au scandale du Diesel, connu sous le nom de « *Dieselgate* ». Le coup d'envoi de cette nouvelle action a été donné lors d'une conférence de presse de la Fondation qui s'est tenue ce jour aux côtés de l'association de consommateurs Familles Rurales et de l'association environnementale France Nature Environnement – qui ont toutes deux pu témoigner des répercussions de cette affaire dans leurs domaines respectifs. Le cabinet d'avocats VIGO, accompagnant la Fondation sur le volet juridique était également présent.

La Fondation, basée à Amsterdam, est une organisation néerlandaise indépendante à but non lucratif ayant pour objectif de faciliter l'accès à la justice pour les propriétaires et locataires européens, anciens ou actuels, d'automobiles concernés par la Fraude de Volkswagen. Elle est déterminée à leur permettre d'obtenir une juste réparation, qu'ils soient consommateurs privés, propriétaires de voitures professionnelles, de flottes ou encore conducteurs de voitures en leasing. Après avoir lancé sa campagne aux Pays-Bas en septembre 2019 et en Belgique en novembre 2019, la Fondation lance à présent son initiative en France. D'autres pays européens suivront, dont notamment l'Espagne prochainement. L'objectif est de mener une véritable action pan-européenne.

**En tant que membre du Conseil Exécutif et porte-parole de la Fondation, Maria José Azar-Baud, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay et spécialiste des actions collectives** déclare : « *8,5 millions de possesseurs européens de voitures ont subi de dommages et ont par conséquent droit à une indemnisation juste et équitable. La firme allemande a versé des milliards d'euros en compensation suite à des recours collectifs sur d'autres continents, comme aux Etats-Unis ou en Australie, mais aucune transaction de ce type n'a été conclue en Europe – alors que le nombre de voitures truquées vendues est beaucoup plus conséquent. Il est important de faire en sorte que Volkswagen, qui a admis sa responsabilité, assume les actes commis par le passé vis-à-vis de ses clients européens, tout en prenant en compte sa responsabilité environnementale et sociétale.* »

Les délais de prescription approchant, la Fondation encourage les intéressés à rejoindre son action, via son site Internet [www.emissionsjustice.fr](http://www.emissionsjustice.fr), afin d'être représentés dans le cadre des négociations et des actions en justice.

### **Le Dieselgate reconnu et admis par Volkswagen constitue une tromperie à grande échelle.**

En septembre 2015, le groupe allemand Volkswagen AG (comprenant notamment Audi, SEAT, Skoda et Porsche) a en effet admis avoir installé des logiciels truqués dans plus de 11 millions de véhicules dans le monde. En Europe 8,5 millions de véhicules sont concernés, dont près d'un million sur le sol français. Par l'action de ces logiciels, les voitures ont émis dix à quarante fois moins de gaz toxiques (les NOx - oxyde d'azote) lors des tests d'émissions que dans des conditions réelles sur la route. Les consommateurs et les autorités ont été amenés à croire que ces voitures étaient plus respectueuses de l'environnement et durables qu'elles ne l'étaient. Les tribunaux et les organismes de réglementation de plusieurs pays ont fermement condamné la fraude intentionnelle et systématique de Volkswagen, la firme a notamment été amenée à verser 25 milliards d'euros en compensations et amendes aux États-Unis.

Si Volkswagen n'accepte pas de trouver une solution négociée, la Fondation est prête à engager des actions en justice dans différents Etats Membres de l'union Européenne, grâce à son réseau international d'experts et d'avocats spécialisés, œuvrant pour un règlement européen de l'affaire. Pour y parvenir, la Fondation entend s'appuyer sur le système néerlandais unique dit 'WCAM' qui permet qu'une transaction soit déclarée contraignante notamment pour toutes les personnes concernées dans l'UE, sauf celles qui la refuseraient expressément (mécanisme du « opt-out »).

### À propos de la Fondation Diesel Emissions Justice

La Fondation Diesel Emissions Justice, dont le siège est à Amsterdam, est une organisation néerlandaise à but non lucratif ayant pour objectif de faciliter l'accès à la justice dans le cadre du *Dieseltgate* en Europe.

Pour atteindre cet objectif, la Fondation représentera les propriétaires et les locataires des véhicules Volkswagen qui décideront de participer à son initiative via son site internet (<https://www.emissionsjustice.fr>).

Aux États-Unis, en Australie et au Canada, Volkswagen a assumé sa responsabilité en indemnisant les consommateurs et, dans certains cas, des organismes de protection de l'environnement.

En Europe, Volkswagen a une dette pendante. La *Fondation Diesel Emissions Justice* n'entend pas la laisser prescrire.

#### Contacts presse

Tatiana Vieira & Aurore Gangloff

Agence LEWIS

[DEJFfr@teamlewis.com](mailto:DEJFfr@teamlewis.com)

06 24 05 28 40 // 06 15 35 77 28